

46. OUSTERLAF

Ostermontag 01.04.2024 / Lundi de Pâques 01.04.2024

Verkehrsreglement

Anlässlich der Laufrennen im Rahmen des 46. OUSTERLAF am **MONTAG, den 1. April 2024 ist JEGLICHER STRAßENVERKEHR UNTERSAGT auf den nachfolgenden Straßen und Plätzen:**

07h00 – 13h00	BEIM ALE QUAI	Sur toute la longueur
	RUE DE TREVES	Grand-Rue – Rue du Centenaire
	ROUTE DU VIN	Rue Kurzacht – Schaffmill
	RUE MATHIAS SCHOU	Route du Vin – Rue de Thionville
	RUE DE THIONVILLE	Rue Mathias Schou – Rue Victor Prost
	RUE VICTOR PROST	Rue de Trèves – Route du Vin
	RUE DE LA MOSELLE	Rue de Trèves – Route du Vin
	RUE DE LA GARE	Rue Prince Henri – Rue de la Moselle
	RUE PRINCE HENRI	Rue de Trèves – Rue de la Gare
	RUE & PLACE SCHILTZENPLATZ	Rue de Trèves – Rue de la Gare
	RUE DES BATELIERS	Rue de la Moselle – Rue Mathias Schou
	RUE PIERRE D'OSBOURG	Place du Marché – Rue de Trèves
	RUE DES TISSERANDS	Rue de Trèves – Rue Mathias Schou
	PISTE CYCLABLE	Sur toute la longueur

Règlement de circulation

A l'occasion des courses organisées dans le cadre du 46 OUSTERLAF en date du **LUNDI, 1ier avril 2024 TOUTE CIRCULATION EST INTERDITE sur les rues et places suivantes :**

DAS STATIONIEREN IST VERBOTEN

Montag, den 1. April 2024 auf nachstehenden Straßen/Plätzen:

07h00 – 14h30	RUE KURZACHT PARKING		1 ^{re} rangée à droite de l'entrée
07h00 – 13h00	RUE DE TREVES	beidseitig / 2 côtés	Rue Pierre d'Osbourg – Rue du Centenaire
	ROUTE DU VIN	beidseitig / 2 côtés	Rue Kurzacht – Schaffmill
	RUE MATHIAS SCHOU	beidseitig / 2 côtés	Route du Vin – Rue de Thionville
	RUE DE THIONVILLE	beidseitig / 2 côtés	Rue Mathias Schou – Rue de la Poste
	RUE DE LA MOSELLE	beidseitig / 2 côtés	Route du Vin – Rue de Trèves
	RUE PRINCE HENRI	beidseitig / 2 côtés	Rue de la Gare – Rue de Trèves
	RUE DE LA GARE	beidseitig / 2 côtés	Sur toute a longueur
	RUE SCHILTZENPLATZ	beidseitig / 2 côtés	Sur toute a longueur
	BEIM ALE QUAI	beidseitig / 2 côtés	Sur toute la longueur
	RUE DU CENTENAIRE		en face des maisons n°1-3
	RUE KURZACHT PARKING		Les emplacements parallèles à la Moselle
OP DER HECKMILL	ungerade Seite /côté impair	Haus / maison n°35 – Rue A. Berens	
07h00 – 15h30	ROUTE DU VIN		Parking « Gare routière »
du 29.03. à 07h00 au 02.04.2024 à 12h00	RUE DE TREVES		Places longeant la Schiltzenplatz
	PLACE SCHILTZENPLATZ		der gesamte Platz / Toute la place

Die Anlieger, welche während der vorgenannten Zeiten aus dem Innern der Laufstrecke ausfahren wollen, sind gebeten ihre Fahrzeuge ausserhalb der vorgenannten Strassen und Plätzen abzustellen.

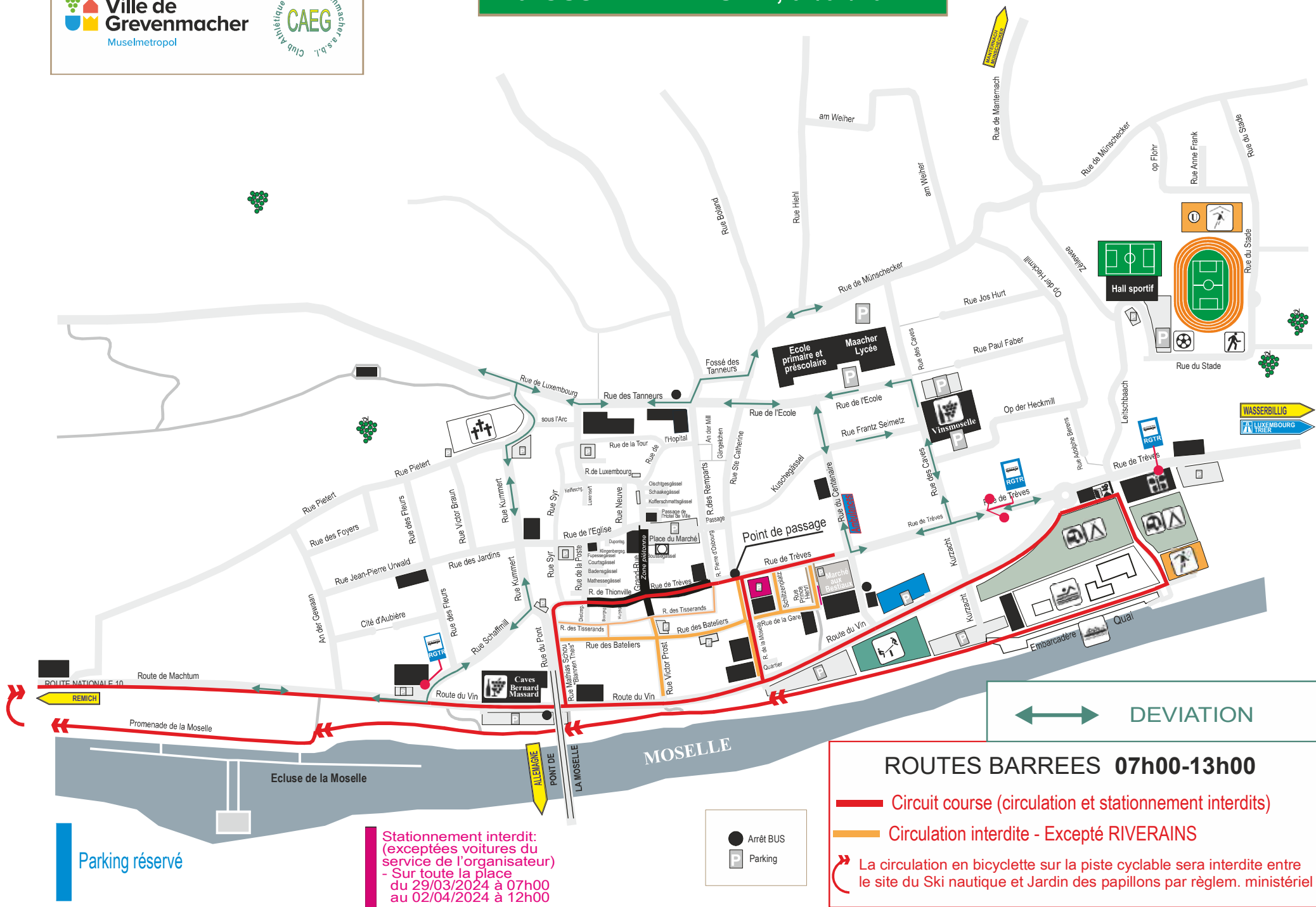
Im Interesse der Sicherheit der Athleten, Zuschauer und Automobilisten bitten wir Sie die Verkehrsregelung zu beachten und den Anweisungen der Polizeibeamten und der offiziellen Streckenposten des CAEG Folge zu leisten.

Les riverains qui désirent sortir de l'intérieur du parcours des courses pendant les périodes indiquées ci-dessus, sont priés de bien vouloir garer leurs voitures en dehors des rues et places mentionnées ci-dessus.

Dans l'intérêt de la sécurité des athlètes, spectateurs et automobilistes nous vous prions de respecter la réglementation de la circulation et de vous conformer aux instructions des agents de police et des postes officiels du CAEG.

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.
DAS SCHÖFFENKOLLEGIUM
DER LEICHTATHLETIKVEREIN GREVENMACHER

Nous vous remercions de votre compréhension.
LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS
LE CLUB ATHLETIQUE DE L'EST GREVENMACHER



Parking réservé

Stationnement interdit:
(exceptées voitures du service de l'organisateur)
- Sur toute la place
du 29/03/2024 à 07h00
au 02/04/2024 à 12h00

- Arrêt BUS
- Parking

ROUTES BARREES 07h00-13h00

- Circuit course (circulation et stationnement interdits)
- Circulation interdite - Excepté RIVERAINS

La circulation en bicyclette sur la piste cyclable sera interdite entre le site du Ski nautique et Jardin des papillons par règlement ministériel

DEVIATION

WASSERBILLIG
LUXEMBOURG TRIER